

## Maison.en indivion avant mariage

## Par magfan, le 02/02/2014 à 22:08

bonjour, je me suis pacse en 2005 et j ai achete une maison avec mon conjoint cette meme annee. il est precise achat en indivision 50-50 sur l acte de propriete qui est a nos 2noms. nous nous sommes maries en 2006. et la en 2014 nous divorcons. comment cela va se passer pour la maison, je precise que je suis la seule a payer l.emprunts, edf,gdf et taxe habitation.sur mon propre compte bancaire.mon mari ne paye que les fonciers, j ai depense beaucoup plus que mes 50 pour cents. v

j ai.un.emprunt de 20000 euros de maison et 8000 de travaux. j ai rembourse 24000 euros. la maison est estime a 110000 euros.merci pour votre aide

## Par aguesseau, le 03/02/2014 à 00:58

bjr,

si le bien a été acquis avant votre mariage, ce bien n'est pas dans la communauté mais il est un bien en indivision ou chacun possède 50%.

le titre prime la finance donc peu importe le financement la maison vous appartient moitiémoité.

ce n'est pas vous qui avez remboursé le crédit ou autres frais c'est la communauté puisque dans le régime légal les gains et salaires sont communs. cdt

Par magfan, le 03/02/2014 à 10:13

travaux . Nous n'avons aucun compte joint

pour moi je possede une creance sur lui vu que j'ai tout payé l'emprunt les charges les